

Conditions générales de vente – LITTLE BIG WOMEN

ARTICLE 1 – OBJET

Les présentes conditions générales de vente concernent les différentes formations proposées par LITTLE BIG WOMEN. Elles sont applicables sauf conditions particulières contraires précisées.

ARTICLE 2 - LES TYPES DE FORMATIONS CONCERNÉES

Toutes les formations dispensées par LITTLE BIG WOMEN à l'exception des formations entrant dans le cadre d'une commande publique.

ARTICLE 3 - INSCRIPTION

L'inscription d'un ou plusieurs stagiaires prend effet à partir de la fin du délai de rétractation prévu après signature de la convention de formation mais également à réception d'un acompte qui peut être prévu dans la convention.

Tout client dispose d'un délai légal de rétractation de dix (10) jours calendaires, à compter de la signature de la convention de formation. Pour être effective la demande de rétractation devra être effectuée par courrier recommandé avec accusé de réception.

Toute inscription implique l'acceptation sans réserve par le client et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

ARTICLE 4 - RESPONSABILITES

Toute inscription à une ou plusieurs formations se déroulant dans les locaux de LITTLE BIG WOMEN implique le respect du règlement intérieur de l'établissement. Ce règlement est porté à la connaissance du client et des stagiaires.

LITTLE BIG WOMEN ne pourra être tenue responsable de tout dommage ou perte d'objets et effets personnels apportés par les participants à la formation. Il appartient au client de vérifier que son assurance professionnelle couvre les participants lors de la formation.

ARTICLE 5 - ACCESSIBILITÉ

Little Big Women est engagée de longue date dans une politique en faveur de l'accessibilité pour tous, afin de promouvoir l'accueil, la participation et l'autonomie en formation des personnes en situation de handicap. Sa politique s'inscrit dans le cadre de la Loi sur l'égalité des droits et des chances du 11 février 2005, dite Loi Handicap. A ce titre, les salles de formation mises à disposition permettent l'accès, dans des « conditions normales de fonctionnement », à des personnes handicapées, avec la plus grande autonomie possible, de circuler, d'accéder aux locaux et équipements, d'utiliser les équipements, de se repérer, de communiquer et de bénéficier des prestations en vue desquelles les locaux ont été conçus. Les conditions d'accès des personnes handicapées sont les mêmes que celles des personnes valides ou, à défaut, présentent une « qualité d'usage » équivalente.

Dans le cas d'une formation intra-entreprise, le client s'engage à mettre à la disposition de Little Big Women les moyens matériels permettant un bon déroulement de la formation, notamment : une salle spécifiquement consacrée à la formation, un paper-board, un écran de projection, ainsi que les moyens de compensation permettant la prise en compte des besoins spécifiques de tous les participants."

Dans le cadre de l'accessibilité de la formation à tous les publics, le client s'engage à avoir demandé préalablement, lors de leur inscription, aux participants, s'ils avaient des besoins spécifiques à prendre en compte pour participer pleinement à cette formation (adaptation pédagogique, lieu accessible, ...) et à en informer préalablement Little Big Women.

Little Big Women

235 boulevard Paul Painlevé 59000 LILLE - contact@littlebigwomen.com - Tel 03 20 49 84 09

Association Loi 1901 – n° W595028102 - SIRET 823 087 960 00014 - APE 9499Z

NDA : 32 59 09568 59 - Organisme référencé Datadock

ARTICLE 6 - TARIFS

Les tarifs applicables sont ceux indiqués sur le devis, la convention ou le contrat de formation. Ils sont nets de taxe, LITTLE BIG WOMEN n'étant pas assujetti à la TVA.

ARTICLE 7 - FACTURATION ET MODALITES DE PAIEMENT

Le règlement du prix de la formation est effectué par :

- chèque libellé à l'ordre de LITTLE BIG WOMEN;
- virement en précisant le numéro de facture, le nom de l'entreprise et son numéro SIREN/SIRET ;

Pour toutes les formations, les modalités de facturation et de paiement sont précisées dans la convention de formation. Le paiement anticipé ne pourra faire l'objet d'aucun escompte.

ARTICLE 8 : RÈGLEMENT PAR UN OPCO

Lorsque la formation est prise en charge par un organisme tiers (OPCO...), il appartient au client :

- de faire la demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande et du paiement par l'organisme qu'il a désigné.
- d'indiquer explicitement sur le bulletin d'inscription et sur la convention de formation les coordonnées de l'organisme à facturer, en indiquant précisément sa raison sociale, son adresse et, le cas échéant, son adresse de facturation si celle-ci diffère de son adresse postale.

Si le dossier de prise en charge de l'organisme tiers ne parvient pas à LITTLE BIG WOMEN avant le premier jour de la formation, les frais de formation seront intégralement facturés au client. En cas de prise en charge partielle par un organisme tiers, le reliquat sera facturé au client.

Dans le cas où l'organisme n'accepte pas de payer la charge qui aurait été la sienne suite à des absences, abandons et pour quelque raison que ce soit, le client est redevable de l'intégralité du coût de la formation et à ce titre, il sera facturé de la totalité des frais de formation.

ARTICLE 9 : PÉNALITÉS DE RETARD ET SANCTIONS

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le client de pénalités de retard fixées à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur. Ces pénalités sont exigibles de plein droit sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire, dès réception de l'avis informant le client qu'elles ont été portées à son débit. En outre, une indemnité forfaitaire de 40 euros est due pour les frais de recouvrement en cas de retard de paiement. Cette indemnité ne s'applique pas aux particuliers payant à titre individuel et à leurs frais. Par ailleurs, en cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 5 jours ouvrables, LITTLE BIG WOMEN se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et/ou à venir.

ARTICLE 10 : CONVOCATION ET ATTESTATION DE FORMATION

Une convocation indiquant le lieu exact et les horaires de la formation sera adressée au client. LITTLE BIG WOMEN ne peut être tenu responsable de la non-réception de celle-ci par le destinataire, notamment en cas d'absence du ou des stagiaires à la formation.

Les attestations de fin de formation établies en conformité avec les feuilles d'émargement seront adressées au client (entreprises, organismes tiers) après chaque formation, cycle ou parcours.

ARTICLE 11 - REFUS DE COMMANDE

Dans le cas où un client passerait une commande à LITTLE BIG WOMEN sans avoir procédé au paiement de la (des) commande(s) précédente(s), LITTLE BIG WOMEN pourra refuser d'honorer la commande et de délivrer les

Little Big Women

235 boulevard Paul Painlevé 59000 LILLE - contact@littlebigwomen.com - Tel 03 20 49 84 09

Association Loi 1901 – n° W595028102 - SIRET 823 087 960 00014 - APE 9499Z

NDA : 32 59 09568 59 - Organisme référencé Datadock

formations concernées sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

ARTICLE 12 - CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT

Toute annulation par le client doit faire l'objet d'une notification écrite (mail, courrier) au plus tard 15 jours calendaires avant le début de la formation.

En cas de renoncement par le bénéficiaire avant le début du programme de formation, le coût ne pourra faire l'objet d'une demande de remboursement ou prise en charge par l'OPCO (Opérateur de Compétences). En outre, le client sera redevable de dédommagements à LITTLE BIG WOMEN dont le montant est fonction du délai entre la décision du renoncement et le début de la formation, à savoir :

- Supérieur à 1 mois avant le début de la formation : 50% du coût de la formation est dû,
- Compris entre 1 mois et 2 semaines avant le début de la formation : 70% du coût de la formation est dû,
- Inférieur à 2 semaines avant le début de la formation : 100% du coût de la formation est dû.

Toute annulation ou non présentation du stagiaire à la date du début de la formation entraînera la facturation du coût de la formation dans son intégralité à titre de dédommagement forfaitaire.

Une fois la formation commencée, toute annulation ou interruption de la formation donne lieu au paiement de la totalité des frais de formation, déduction faite, le cas échéant, des sommes acquittées et/ou facturées au titre de la formation effectivement suivie par le stagiaire.

LITTLE BIG WOMEN se réserve le droit d'annuler une formation en cas de force majeure ou de reporter, dans un délai de 8 jours avant sa date de réalisation, une formation dont le nombre des participants est jugé insuffisant. Le client en est informé par mail, aucun dédommagement n'est dû en raison d'une annulation du fait de LITTLE BIG WOMEN

En cas d'annulation définitive de la formation par LITTLE BIG WOMEN, il est procédé au remboursement des acomptes perçus, le cas échéant. Ceux-ci ne pourront excéder 30% du montant total de la formation. En cas de réalisation partielle de la formation par LITTLE BIG WOMEN, seul le prix de la prestation réalisée partiellement sera facturé au titre de la formation.

ARTICLE 13 - SUPPORTS DE FORMATION

Les stagiaires et clients des formations dispensées par LITTLE BIG WOMEN ne doivent ni modifier, ni diffuser, ni céder à un tiers, même à titre gratuit, les supports de formation quelle qu'en soit la forme (papier, numérique...). Les supports de formation restent la propriété exclusive de l'organisme de formation.

ARTICLE 14 - CONFIDENTIALITE

Les parties s'engagent réciproquement à garder confidentiels les documents et informations les concernant, quelle que soit leur nature, qu'ils soient économiques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir eu accès au cours de l'exécution de la prestation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat.

ARTICLE 15 - INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Des données à caractère personnel sont collectées afin de pouvoir répondre à la demande du client et de le tenir informé des offres de service de LITTLE BIG WOMEN. Aucune information personnelle n'est cédée à des tiers. Ces données seront conservées pendant un maximum de 5 années. Le délégué à la protection des données est Fatih Legzouli.

Little Big Women

235 boulevard Paul Painlevé 59000 LILLE - contact@littlebigwomen.com - Tel 03 20 49 84 09

Association Loi 1901 – n° W595028102 - SIRET 823 087 960 00014 - APE 9499Z

NDA : 32 59 09568 59 - Organisme référencé Datadock

Conformément à la loi du 6 janvier 1978« informatique et libertés » et au décret n° 2019-536 du 30 mai 2019, le bénéficiaire peut demander l'accès aux données ainsi collectées et est doté du droit de rectification et d'effacement des données à caractère personnel et peut à tout moment demander une copie de ces informations.

ARTICLE 16 - LOI APPLICABLE

Les conditions générales et tous les rapports entre LITTLE BIG WOMEN et ses clients relèvent de la loi française.

ARTICLE 17 - LITIGES

Tout différend relatif à l'interprétation, la validité ou l'exécution de ces présentes conditions générales de vente devra être précédé d'une tentative de règlement amiable entre les parties avant la saisine du tribunal compétent. Si aucune solution ne peut être apportée au différend contractuel, le litige sera soumis à la juridiction du tribunal d'instance de Lille.

Fait à Lille, le 22 septembre 2020

Little Big Women

235 boulevard Paul Painlevé 59000 LILLE - contact@littlebigwomen.com - Tel 03 20 49 84 09

Association Loi 1901 – n° W595028102 - SIRET 823 087 960 00014 - APE 9499Z

NDA : 32 59 09568 59 - Organisme référencé Datadock